

GUIDE DE L'UTILISATEUR





¹³Exemple représentatif : **OUVERTURE DE CRÉDIT À DURÉE INDÉTERMINÉE** de 1.500 EUR à un **TAUX ANNUEL EFFECTIF GLOBAL** de 17,00% dont 0,20% du capital emprunté par mois de frais de carte (taux débiteur **VARIABLE** de 14,25%).

Sous réserve d'acceptation par BUY WAY PERSONAL FINANCE SA, prêteur (BCE 0400 282 277 - RPM Bruxelles - Rue de l'Evêque 26, 1000 Bruxelles) et FNAC LUXEMBOURG SA, intermédiaire de crédit agissant en qualité d'agent exclusif ayant pouvoir de signature (RCS B201966 - Avenue de la Faïencerie de Luxembourg, 1511 Luxembourg). Annonceur / Editeur responsable : BUY WAY PERSONAL FINANCE SA - IBAN BÉ03 3101 2966 9484.

¹²Sous réserve du bon déroulement de votre dossier et d'un montant disponible suffisant.

¹³Les intérêts seront comptabilisés à partir de la date de la transaction pour les versements sur compte bancaire et les retraits d'argent aux distributeurs automatiques.

¹⁴Sous réserve du respect de la mensualité minimum contractuelle.

¹⁵L'assurance «Full Cover» est un contrat d'assurances collectif qui a été conclu pour vous auprès de la Compagnie CARDIF Assurance Vie SA : société de droit français - Siège social : 1, Bd Haussmann à F-75009 PARIS - autorisée en Belgique via sa succursale : 1424, Chaussée de Mons à B-1070 BRUXELLES - RPM Bruxelles - BCE 0435 018 274 - entreprise d'assurance agréée en Belgique par la Banque Nationale de Belgique sous le n° de code 979 pour les garanties décès, incapacité de travail et invalidité permanente et CARDIF Assurances Risques Divers SA - Société de droit français - siège social : 1, Bd Haussmann à F-75009 PARIS - autorisée en Belgique via sa succursale, Chaussée de Mons 1424 à 1070 Bruxelles - BCE 0435 025 994 - RPM Bruxelles - entreprise d'assurance agréée en Belgique par la Banque Nationale de Belgique sous le n° de code 978 (A.R. 06/02/1989 - M.B. 18/02/1989) pour les garanties perte ou vol de la carte, achat et perte d'emploi involontaire. Document publicitaire. Ne constitue pas un engagement contractuel. Le droit luxembourgeois est applicable et en particulier la loi du 27 juillet 1997 sur le contrat d'assurance et toutes ses extensions, modifications et arrêtés d'exécution. Durée : l'assurance prend effet à la date de signature du certificat d'adhésion (ou accord téléphonique), sous réserve du paiement de la prime. L'adhésion est ensuite renouvelée mensuellement par le paiement de la prime. Gestion des plaintes, Chaussée de Mons 1424 à 1070 Bruxelles, gestiondesplaintes@cardif.be, +32 2 528 00 03. Association des Compagnies d'Assurances et de Réassurances 12, rue Erasme, L-1468 Luxembourg. E-mail : aca@aca.lu. Buy Way est une dénomination commerciale de BUY WAY PERSONAL FINANCE SA, société anonyme dont le siège est établi à B-1000 Bruxelles, Rue de l'Evêque 26, BCE 0400 282 277 - RPM Bruxelles, et agréée sous le n° FSMA 019542A, agissant en qualité d'agent d'assurances lié des assureurs CARDIF Assurance Vie SA et CARDIF Assurances Risques Divers SA. Gestion des plaintes, Rue de l'Evêque 26 à 1000 Bruxelles, claims@buyway.be, fax : + 32 2 250 20 69.

¹⁶Liste exemplative et non exhaustive, nous vous invitons à consulter la fiche d'information et les conditions générales sur www.buyway.lu pour plus d'informations. En aucun cas, cette liste ne se substitue aux conditions générales.

¹⁷Sous réserve d'acceptation de votre demande par BUY WAY PERSONAL FINANCE SA, consultation de la Centrale des crédits aux particuliers, examen de votre capacité financière à rembourser, signature du contrat par toutes les parties.

Protection des données

Buy Way a adapté ses conditions générales suite à l'entrée en vigueur du règlement n° 2016/679 dit le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD).

Vous pouvez consulter notre charte pour la protection de la vie privée ainsi que les conditions générales sur le site internet de Buy Way : <https://www.buyway.lu/informations-legales.php>.

TABLE DES MATIÈRES

- 4 Que puis-je faire avec ma Mastercard® Fnac Vanden Borre ?
- 6 Mon remboursement
- 8 Mon relevé mensuel
- 12 Mon assurance
- 13 Demander une augmentation de ma limite de crédit
- 14 Mon Homebanking Buy Way
- 16 Mon application Buy Way Mobile
- 18 La fonctionnalité Contactless
- 20 Tarifs
- 21 Carte perdue ou volée ?
- 22 Les valeurs de Buy Way

Attention, emprunter de l'argent coûte aussi de l'argent.



Votre Mastercard Fnac Vanden Borre,
c'est la possibilité de faire des...

1. Achats

Chez **36 millions** de commerçants (magasins, grandes surfaces, hôtels, parcs d'attractions, stations-service, péages d'autoroute, sites Internet, ...) affichant le logo Mastercard, partout dans le monde. Le montant de vos achats sera déduit de votre carte.

2. Achats en ligne

Sur Internet, vous avez la possibilité d'utiliser votre Mastercard Fnac Vanden Borre en toute sécurité, pour tous les achats que vous souhaitez effectuer.

3. Paiements Contactless

Dans les magasins affichant  partout dans le monde.

4. Retraits d'argent aux distributeurs

Dans tous les distributeurs automatiques de billets affichant le logo Mastercard, vous pouvez retirer de 20€ à 620€ par jour. Il en existe plusieurs milliers, partout dans le monde.



Votre Mastercard
Fnac Vanden Borre,
vous accompagne partout.

5. Versements sur votre compte bancaire⁽²⁾⁽³⁾

Vous pouvez verser de l'argent sur votre compte bancaire à partir de votre carte. Le montant sera disponible sur votre compte dans les deux jours ouvrables suivant votre demande.

Pour ce faire, différents canaux sont à votre disposition :



26 37 89 28

Accessible du lundi au vendredi, de 8h30 à 18h30.



buyway.lu

> Versement d'argent.



buyway.lu

> HOMEBANKING

> Transférer de l'argent.



Buy Way Mobile (iOS & Android)

> Transfert.



24 55 97 68

Notre serveur vocal est accessible 7j/7 et 24h/24.



1. Combien rembourser ?

Vous avez le choix :

- ▶ **Rembourser la totalité** : soit vous remboursez toutes vos dépenses du mois avant le 6 du mois suivant et vous ne payez pas d'intérêts⁽³⁾. Les données nécessaires figurent sur votre relevé mensuel.
- ▶ **Rembourser par mensualités⁽⁴⁾** : soit vous payez en versant la mensualité minimum (hors Buy Way Facility) qui est reprise sur votre relevé mensuel, auquel cas des intérêts vous seront portés en compte. Bien entendu, vous pouvez également effectuer des virements complémentaires.

Quel que soit votre choix, les dépenses effectuées avant la date de clôture de votre relevé mensuel ne sont pas porteuses d'intérêts jusqu'à l'échéance suivante.

2. Comment rembourser ?

Deux options s'offrent à vous :

- ▶ **Automatiquement** : par domiciliation sur votre compte bancaire au début de chaque mois. Vous n'avez donc à vous soucier de rien. Si ce n'est l'approvisionnement de votre compte bancaire.
- ▶ **Par virement** : le montant, la date du paiement et les coordonnées bancaires sont repris sur votre relevé mensuel.

3. Et si votre ligne de crédit⁽¹⁾ est entièrement remboursée ?

Dans ce cas, vous avez deux possibilités :

- ▶ Vous réutilisez votre carte en partie ou en totalité, à votre convenance.⁽²⁾
- ▶ Vous conservez votre Mastercard «au cas où». Elle reste dans ce cas à votre disposition.⁽²⁾

4. Rembourser plus rapidement ? C'est possible.

Si vous le souhaitez, vous pouvez reconstituer votre ligne de crédit plus rapidement par des remboursements complémentaires (les informations nécessaires pour effectuer votre paiement se trouvent sur votre relevé mensuel).

5. Comment résilier votre contrat de crédit ?

Il vous suffit de solder le montant restant encore à rembourser et de bien évidemment arrêter d'utiliser votre Mastercard Fnac Vanden Borre.

Pour clôturer définitivement votre contrat, vous nous envoyez votre résiliation par lettre, par fax ou via buyway.lu > CONTACT.



Découvrez le recto de votre relevé mensuel :

Exemple informatif.

VERSEMENT SUR VOTRE COMPTE BANCAIRE? Homebanking Buy Way Site Buy Way > Versement d'argent

▶ Offre commerciale.

25056702100_01 27534XXXXXX8017 75530152

▶ Votre identifiant Homebanking (accès Internet).

SITUATION DU DOSSIER Montant disponible sur votre carte €117,78

▶ Montant disponible sur votre carte.

DOSSIER AU 26/12/2019 Limite de la carte €1.250,00

▶ Limite de la carte.

20 €52,50 €52,50

▶ Mensualité à rembourser.

À PAYER AVANT LE 01/01/2020 Montant restant à rembourser après paiement €52,50 sera

▶ Montant restant à rembourser après paiement.

87 4370 0000 BIC:CELY18

▶ Coordonnées bancaires de Buy Way.

sera effectué le 01/01/2020 À EFFECTUER SUR LE COMPTE : 040443778366 SOUS LE NUMERO DE MANDAT

▶ Communication structurée à mentionner lors de chaque paiement.

€52,50 €15,92 -€1.132,22

▶ Résumé des opérations effectuées.

Illustration of a person sitting on a sofa, representing a customer.

▶ Offre commerciale.



Découvrez le verso de votre relevé mensuel :



Détails des opérations du 18/11/2019 au 19/12/2019

Date de transaction	Date de valeur	Description des opérations	Montant en €
31/10/19 31/10/19 31/10/19	01/11/19	Vos remboursements effectués VOTRE PAIEMENT PAR DÉCOMPLÉTION (COMPRENANT LA MENSUALITÉ UTILISATIONS COURANTES + LES MENSUALITÉS BUY WAY FACILITY)	+ € 52,50 + € 52,50
30/11/19 30/11/19 30/11/19		Divers INTERETS AU TAUX DEBITEUR ANNUEL DE 16,21% ; 13,74 EUR (TAUX NOMINAL ANNUEL DE 15,12%) ET FRAIS CARTE ANNUELS 2,40 € ; 2,18 EUR	- € 15,92 - € 15,92



DÈS À PRÉSENT, RÉGLEZ VOS PAIEMENTS AVEC APPLE PAY OU GOOGLE PAY.¹
Facile et sécurisé.

¹Sous réserve du bon déroulement de votre dossier et d'un montant disponible suffisant.



Afin de mieux vous servir dans le cadre de la gestion de votre ouverture de crédit, nous vous informons que Buy Way Personal Finance S.A. peut transmettre vos données personnelles :
 - Soit à BNP Paribas Fortis S.A. dans le cadre d'un contrat de crédit conclu le 21 décembre 2015.
 - Soit à B-Cards S.A. à l'occasion d'un remboursement en espèces multinationale de crédit belge, dans le cadre d'un transfert de créances.
 Tous deux étant adhérents à la Destination et à la destination vos données de manière confidentielle et uniquement dans le but d'assurer la gestion de votre ouverture de crédit. Chaque Destination pourra vous demander par écrit d'affectuer les remboursements liés à votre ouverture de crédit sur le compte qu'il vous communiquera.
 La présente notification est destinée au grand public. Tout affilé n'y est lié de la compétence des Tribunaux de Bruxelles, sans préjudice du droit des Destinataires d'entreprendre des démarches judiciaires devant tout autre Tribunal compétent.

BUY WAY PERSONAL FINANCE S.A. | Rue du Félisque 26, 1000 Bruxelles | BCE 0400 202 277 | RPM Bruxelles | FSA 0135426 | IBAN BE03 3101 2366 9484.

Exemple informatif.



▶ **Détail des remboursements du relevé précédent et des dépenses du mois écoulé.**



▶ **Offre commerciale.**



Recevoir le relevé mensuel par e-mail

Vous pouvez choisir la façon de recevoir votre relevé mensuel :

▶ **Par e-mail :** cette option à la fois écologique, sécurisée et pratique est disponible sur votre Homebanking Buy Way via buyway.lu. Vos relevés y sont également archivés chaque mois, vous pouvez donc y accéder à tout moment.

▶ **Par courrier**

Une question sur votre relevé mensuel ?

Notre service client est à votre disposition du lundi au vendredi, de 8h30 à 18h30 au 24 55 97 67. Vous trouverez également les réponses à de nombreuses questions sur votre Homebanking Buy Way.



Buy Way vous propose l'assurance **Full Cover⁽⁵⁾** pour vous protéger contre les situations ci-dessous :

Garantie Décès	Couvre le solde restant dû de votre carte en cas de décès du titulaire assuré. ⁽⁶⁾ Exclusion : le suicide s'il se produit la première année qui suit la date de prise d'effet du contrat.
Garantie Obsèques	En cas de décès du titulaire assuré par suite de maladie ou d'accident, l'assureur verse au bénéficiaire un capital forfaitaire s'élevant à 2.000 € . Ce montant passe à 2.650 € dans les cas suivants : I. l'assuré ne répondait pas, au moment du décès, aux critères pour pouvoir bénéficier de la garantie «incapacité temporaire totale de travail»; II. l'assuré est atteint d'une «invalidité totale permanente» survenue avant l'adhésion; III. après que l'assuré est devenu invalide en cours du contrat. ⁽⁶⁾ Exclusion : le suicide s'il se produit la première année qui suit la date de prise d'effet du contrat.
Garantie Invalidité totale permanente	En cas d' invalidité totale permanente : l'assureur règle le solde dû au jour du sinistre (diminué des éventuelles indemnités perçues dans le cadre de la garantie incapacité temporaire totale de travail). ⁽⁶⁾ Exclusion : sinistres résultant de faits intentionnels de l'assuré.
Garantie Incapacité temporaire totale de travail	En cas d' incapacité temporaire totale de travail l'assureur, après 60 jours, règle les mensualités échues entre la date d'arrêt total de travail et la date de fin de cet arrêt de travail. ⁽⁶⁾ Exclusion : sinistres dus à l'usage des stupéfiants ou à l'ivresse.
Garantie Perte d'emploi involontaire	En cas de perte d'emploi involontaire du titulaire assuré pour raison indépendante de sa volonté, l'assureur prend en charge le remboursement des mensualités en vigueur à la veille du sinistre durant la période d'inactivité (maximum 18 mensualités). ⁽⁶⁾ Exclusion : la démission ou la faute grave.
Garantie Perte ou vol de la carte	En cas de perte ou vol de la carte , l'assurance couvre le montant restant à charge du titulaire assuré. ⁽⁶⁾ Exclusion : perte ou vol de la carte laissée sans surveillance dans un lieu accessible au public.
Garantie Achat	L'assurance couvre l' achat durant 90 jours en cas de vol ou de dégâts d'un bien payé avec votre carte (hors Buy Way Facility). ⁽⁶⁾ Exclusion : vol des achats laissés visiblement dans un véhicule.

Vous pouvez demander une augmentation de la limite de votre Mastercard Fnac Vanden Borre⁽⁷⁾ par :



26 37 89 28

Accessible du lundi au vendredi, de 8h30 à 18h30.



buyway.lu

> HOMEBANKING

> Demander une augmentation.



La prime mensuelle s'élève à 0,95% du solde total de votre ligne de crédit restant encore à rembourser. Cette prime est réclamée tous les mois, en même temps que le remboursement mensuel de votre crédit.

Pour souscrire cette assurance :

- 26 37 89 28 du lundi au vendredi, de 8h30 à 18h30.

- buyway.lu > HOMEBANKING > Mon assurance



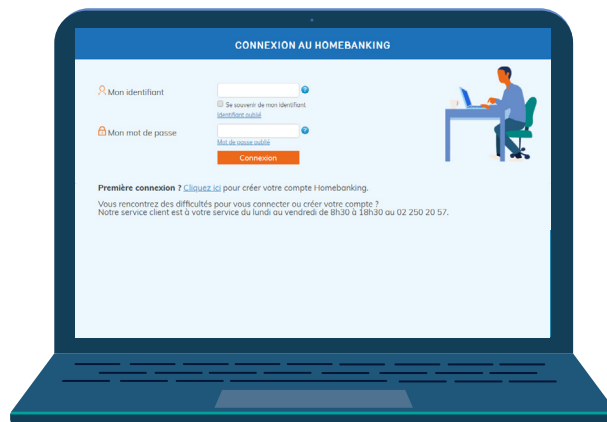
Grâce à votre Homebanking Buy Way, vous gérez votre Mastercard Fnac Vanden Borre 24h/24 et 7j/7.

Vous pouvez en effet :

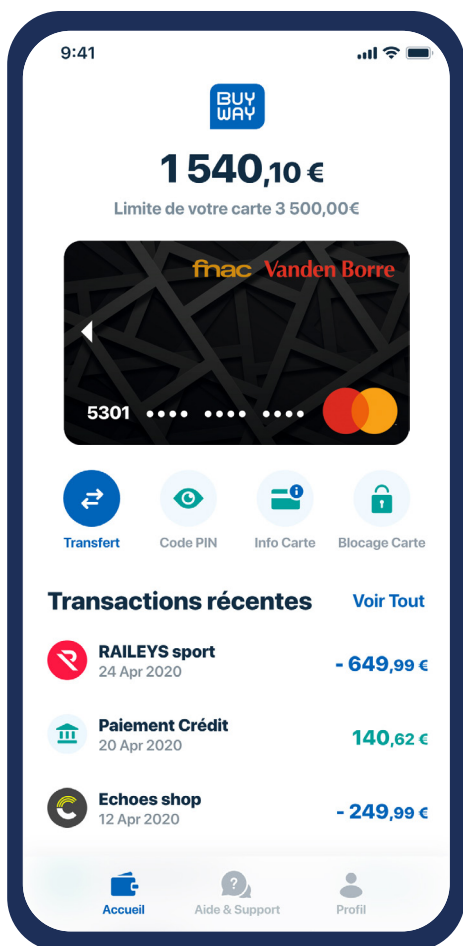
- ▶ consulter **le solde disponible** de votre carte.
- ▶ consulter vos **dernières transactions** ainsi que vos **derniers relevés mensuels**.
- ▶ imprimer le formulaire de **domiciliation**.
- ▶ souscrire une **assurance pour votre ouverture de crédit**.
- ▶ modifier votre **mot de passe** Homebanking.
- ▶ demander une **carte co-titulaire**.
- ▶ demander un rappel du **code secret**.
- ▶ **renouveler** votre carte en cas de **perte** ou de **vol**.
- ▶ demander une **augmentation** de votre limite de crédit.⁽⁷⁾
- ▶ demander **un versement** sur votre compte bancaire.⁽²⁾⁽³⁾
- ▶ activer/désactiver la **fonctionnalité Contactless** de votre Mastercard.

Pas encore inscrit(e) au Homebanking Buy Way ? Rendez-vous sur buyway.lu > HOMEBANKING.

Pensez à vous munir de votre GSM et de votre identifiant Homebanking que vous trouverez en haut à gauche sur la première page de votre relevé mensuel.



Votre espace Homebanking Buy Way est accessible via buyway.lu.



Disponible sur iOS et Android :



Grâce à l'application Buy Way Mobile, vous consultez votre dossier à tout moment.

Vous pouvez en effet :

- ▶ Consulter votre **solde disponible** et vos transactions (hors versements sur compte bancaire et Buy Way Facility)
- ▶ Valider des **transactions en ligne** (3DS2)
- ▶ Demander un **transfert** d'argent⁽²⁾
- ▶ Consulter vos **relevés** mensuels
- ▶ Visualiser votre **code PIN** et les autres données de votre carte

Plus d'infos ? Rendez-vous sur buyway.lu

Important

! Pour pouvoir effectuer et sécuriser vos transactions en ligne avec 3DS2, vous devez **obligatoirement** créer un compte Buy Way Mobile et un Secure Code.

Qu'est-ce que 3DS2 ?

3DS2 est un protocole de sécurité qui sécurise vos transactions en ligne. Concrètement, cela signifie qu'aucune transaction (3DS2) ne sera effectuée sans votre validation préalable via l'application Buy Way Mobile.



Votre carte dispose de la fonction Contactless (sans contact), une option pratique qui permet de faire vos paiements chez les commerçants acceptant Mastercard et les paiements Contactless sans avoir à saisir à chaque fois votre code secret.

Comment profiter de la fonctionnalité Contactless de votre Mastercard⁽²⁾ ?

- ▶ Vous devez avoir fait préalablement au minimum 1 transaction avec votre code secret (par exemple lors d'un retrait d'argent au distributeur de billets ou lors d'un paiement en magasin).
- ▶ Ensuite, vous pouvez effectuer des paiements Contactless :
 - ▶ maximum 50 € par transaction
 - ▶ maximum 5 transactions consécutives ou un montant maximum de 100 €.

Lorsque l'une ou l'autre de ces limites est atteinte, vous devez refaire au moins 1 transaction avec votre code secret pour pouvoir repayer sans contact.

Vous souhaitez activer ou désactiver cette fonctionnalité ? C'est possible à chaque moment :

- ▶ Sur votre Homebanking Buy Way 24h/24, 7j/7 > Contactless.
- ▶ Par téléphone au 26 37 89 28 du lundi au vendredi, de 8h30 à 18h30.





Tarifs Mastercard Fnac Vanden Borre

Coûts de la carte

Remplacement de la carte ou demande d'une 2 ^e carte	4,00 € / carte
Rappel du code de la carte	2,00 € / rappel
Versement sur le compte bancaire	1% du montant versé avec un minimum de 4,50 €
Retrait aux distributeurs	6,50 € / retrait d'argent + 2,50% sur le taux de change pour les paiements hors de la zone euro
Achats dans les points de vente et sur Internet	2,50% sur le taux de change pour les paiements hors de la zone euro

Les transactions effectuées en devise autre que l'euro sont converties en euros sur base du cours indicatif de la Banque Centrale Européenne qui est publié officiellement le jour de la réception de ces transactions par Mastercard. Pour toute transaction réalisée dans un pays ne faisant pas partie de la zone euro, le taux de change en vigueur sera majoré de 2,50%.

En cas **de perte ou de vol** de votre Mastercard Fnac Vanden Borre, et afin d'en éviter toute utilisation abusive ou frauduleuse, il est impératif de suivre les étapes suivantes :

- 1) Faites immédiatement bloquer votre carte.** Vous avez la possibilité de bloquer votre carte, 24h/24, 7j/7, au 27 00 42 69 636.
- 2) Faites une déclaration auprès de la police locale** de la perte ou du vol de votre Mastercard Fnac Vanden Borre. En cas d'utilisation frauduleuse, le procès-verbal de votre déclaration vous sera demandé. Nous vous conseillons de vérifier attentivement les relevés mensuels suivant la perte ou le vol de votre carte afin de pouvoir contester sans tarder toute transaction frauduleuse.



Carte perdue ou volée ?
27 00 42 69 636 - 7j/7 24h/24



RESPONSABILITÉ

Vous accompagner vers des solutions conformes à vos attentes et besoins.



ACCESSIBILITÉ

Vous permettre d'accéder à vos projets tout en maîtrisant vos finances.



SIMPLICITÉ

Vous fournir des systèmes adaptés et un suivi clair.



ACCOMPAGNEMENT

Être à votre écoute pour la concrétisation de vos projets.



INNOVATION

Être précurseur pour vous garantir le meilleur accompagnement.



BUY WAY PERSONAL FINANCE SA
Rue de l'Evêque 26 - B-1000 Bruxelles
buyway.lu



Du lundi au vendredi
de 8h30 à 18h30
26 37 89 28



Phone Express
24h/24 & 7j/7
24 55 97 68



Carte perdue ou volée ?
24h/24 & 7j/7
27 00 42 69 636



Adresse
Rue de l'Evêque 26
B-1000 Bruxelles



Site Web
buyway.lu



Fax
+32 2 250 16 59



Scannez ce code avec votre smartphone pour accéder au site.